

Procédure inscriptions aux manches ARB par les clubs

- Inscriptions groupées par club au moyen d'un fichier (voir annexe).
- Ce fichier doit être envoyé le jeudi qui précède la course à **20h00 au plus tard** comme il est précisé dans le règlement ARB à bureau.arb@gmail.com.
- Les confirmations se font **le samedi de 17h00 à 18h00**. La confirmation doit se faire impérativement le samedi. En vue de l'introduction de la nouvelle gestion des courses aucune dérogation ne peut être admise **Donc pas de confirmation le dimanche matin !**
- Le club organisateur d'une manche ARB, gère l'argent des inscriptions, soit par le trésorier ou un autre responsable du club. Ce dernier doit être présent au bureau de course lors des confirmations du samedi pour réceptionner les listes et l'argent des inscriptions. Il transmettra ensuite les listes confirmées au responsable du bureau de course. Le caissier de l'ARB procédera au décompte final de l'argent des inscriptions.
- La location de transpondeurs pour des pilotes non-licenciés se fait le samedi de **16h00 à 17h00**. Prix de la location = **CHF 10.00 + CHF 40.00 (caution)**.